

Résumé

L'utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle, notamment de précurseurs sur mesure, en remplacement des précurseurs placés sous contrôle, dans la fabrication illicite de drogues, est une pratique observée par l'OICS depuis plusieurs années et reste l'une des principales difficultés à surmonter en matière de contrôle international des précurseurs. En juin 2023, l'OICS a franchi une étape décisive sur cette question, en informant le Secrétaire général que deux groupes de substances étroitement apparentées devraient, à son avis, être inscrits aux Tableaux de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, conformément à la résolution 65/3 de la Commission des stupéfiants. Après avoir achevé le processus d'évaluation prévu au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention de 1988, l'OICS a recommandé que l'acide méthylglycidique de P-2-P et huit de ses esters, ainsi que l'ester éthylique et six autres esters de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P soient placés sous contrôle international. Les saisies de ces substances, qui sont des précurseurs de stimulants de type amphétamine, ont fortement augmenté à compter de la fin de 2022, comme en témoignent les communications échangées par l'intermédiaire du Système PICS. En août 2023, c'est-à-dire après le lancement par l'OICS de la procédure de placement sous contrôle, de l'ester éthylique de l'acide méthylglycidique de P-2-P a été découvert dans le cadre d'une saisie ; aucun incident concernant cette substance n'avait jusqu'alors été signalé par l'intermédiaire du Système PICS. De toute évidence, à l'heure actuelle, une substance peut passer rapidement d'une existence purement théorique à une existence réelle dans le monde de la fabrication illicite de drogues, qui est en évolution constante, ce qui justifie l'approche adoptée par l'OICS consistant à placer sous contrôle des groupes entiers de substances apparentées. En outre, sur la base d'une proposition des États-Unis d'Amérique, l'OICS a également recommandé l'inscription au Tableau I de la Convention de 1988 de deux précurseurs du fentanyl et de substances apparentées, à savoir la 4-pipéridone et la 1-boc-4-pipéridone. Dans son évaluation, il s'est appuyé sur les résultats obtenus dans le cadre de l'opération « Backup », opération internationale ciblant ces substances qui a été menée en octobre 2023.

D'après une enquête menée par l'OICS, un grand nombre des pays ayant répondu n'appliquent pas de mesures de contrôle suffisantes à la fabrication, au commerce et à la distribution des précurseurs dans leur pays. L'enquête a également montré que, bien que plus de trente ans se soient écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention de 1988, environ un quart des gouvernements ayant répondu n'ont pas encore placé toutes les substances inscrites au Tableau I et au Tableau II sous contrôle national, mettant au jour d'importantes lacunes réglementaires.

Néanmoins, au cours de la période considérée, les gouvernements ont continué de renforcer leurs dispositions législatives relatives aux précurseurs. Certains gouvernements ont non seulement appliqué les décisions d'inscription de la Commission des stupéfiants, mais aussi étendu les mesures de contrôle à des produits chimiques non placés sous contrôle international, notamment à des produits chimiques disponibles en vente libre et à des groupes de produits chimiques étroitement apparentés, tels que les dérivés et parfois même les analogues.

La qualité et la quantité des informations fournies par les gouvernements au titre de l'article 12 restent préoccupantes, puisque seuls 60 des 191 États parties à la Convention de 1988 avaient présenté le formulaire D avant la date limite du 30 juin 2023 ; au 1^{er} novembre 2023, date limite pour le présent rapport, ce chiffre était passé à 113. Étant donné qu'il est essentiel que les informations soient communiquées en temps voulu pour que l'OICS puisse procéder à une analyse éclairée de la situation mondiale, il est impératif que les gouvernements s'acquittent des obligations qui leur incombent à cet égard en vertu de la Convention de 1988.

Le Système PEN Online de l'OICS reste un mécanisme efficace pour surveiller le commerce des précurseurs placés sous contrôle au niveau international, cet outil étant désormais utilisé par 169 pays. En outre, l'utilisation du système PEN Online Light, autre initiative de l'OICS visant à empêcher l'utilisation

de produits chimiques non soumis à contrôle pour des activités illicites, s'est renforcée après son lancement en octobre 2022.

En ce qui concerne le trafic de substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, les saisies mondiales d'éphédrines, qui s'élevaient à 6,7 tonnes, soit environ 10 % de plus que celles déclarées en 2021, ont poursuivi leur tendance à la baisse, observée ces dix dernières années. Les saisies de préparations à base de pseudoéphédrine, qui n'avaient cessé d'augmenter depuis 2018, ont légèrement baissé en 2021, tandis que le nombre de pays ayant signalé des saisies de ces substances a augmenté. En 2022, une importante saisie de préparations contenant de la pseudoéphédrine a également été opérée dans une zone franche. Cette saisie a mis en relief les vulnérabilités qui avaient été recensées dans le cadre de l'opération « Insight », menée conjointement par l'OICS, l'OMD et le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'OMD en 2023. L'augmentation des saisies de préparations à base de pseudoéphédrine montre que les trafiquants tentent d'exploiter les éventuelles lacunes réglementaires en ce qui concerne ces préparations et que les gouvernements doivent appliquer aux préparations des mesures de contrôle analogues à celles applicables aux substances qu'elles contiennent.

S'agissant du permanganate de potassium, le principal précurseur de la cocaïne, les quantités saisies ont été inférieures à celles de 2021, mais sont restées à un niveau relativement élevé, avec 122 tonnes. Par rapport aux quantités de permanganate de potassium saisies, les saisies de ses précurseurs sont restées faibles, et le permanganate de potassium continue d'être plus souvent détourné que fabriqué illicitement. Des produits chimiques non placés sous contrôle tels que le métabisulfite de sodium et le chlorure de calcium continuent d'être utilisés pour améliorer l'efficacité de la fabrication illicite de cocaïne. Le Royaume des Pays-Bas a été le seul pays en dehors de l'Amérique du Sud à signaler des saisies importantes de métabisulfite de sodium et de chlorure de calcium, ce qui indique l'existence de laboratoires d'extraction secondaire en Europe.

Les saisies du principal précurseur de l'héroïne, l'anhydride acétique, ont encore diminué pour atteindre environ 25 600 litres en 2022, la plus petite quantité déclarée depuis 2005. Cette baisse notable des saisies mondiales d'anhydride acétique ne s'explique pas entièrement par l'absence d'informations sur les saisies en provenance d'Afghanistan ou par les quantités nettement inférieures saisies dans les pays voisins et dans d'autres pays situés le long des itinéraires de trafic. Elle ne s'explique pas non plus par les saisies de chlorure d'acétyle, substance de remplacement possible. Il reste donc difficile d'évaluer l'ampleur du trafic d'anhydride acétique et de la demande de cette substance pour la fabrication illicite d'héroïne en Afghanistan.

Les saisies des précurseurs du fentanyl s'élevaient à quelque 680 kg (et une quantité inconnue sous forme de solution) en 2022, soit une augmentation d'environ 10 % par rapport à 2021. L'ANPP a représenté la majeure partie de ces saisies, les États-Unis et le Mexique étant les principaux pays ayant déclaré des saisies. En revanche, l'essentiel des saisies de 4-pipéridone, substance qui n'est pas encore placée sous contrôle international, (mais dont le placement sous contrôle a été recommandé par l'OICS) ont été effectuées au Canada. En 2023, l'Amérique du Nord a enregistré une hausse du nombre de saisies de précurseurs du fentanyl non placés sous contrôle international signalées par l'intermédiaire du Système PICS. Des précurseurs d'autres drogues de synthèse, telles que le GHB, la kétamine et de nouvelles substances psychoactives, ont également continué d'être saisis. D'après les informations disponibles, la fabrication illicite de cathinones est limitée dans certaines régions d'Europe.

L'utilisation d'Internet (Web visible) pour faciliter le trafic de précurseurs reste d'actualité en 2023. Face à cela, l'OICS a pris des mesures pour aider les gouvernements dans ce domaine en organisant un atelier de formation sur les enquêtes relatives aux publications suspectes sur Internet concernant les précurseurs.

Le présent rapport examine également les incidences des conflits et des différends territoriaux non résolus sur le contrôle des précurseurs.